

*Au Conseil communal
de et à
1424 Champagne*

Préavis municipal n° 6 (21)

Municipal responsable : S. Ampezzan

Renouvellement à la Municipalité d'engager des dépenses extrabudgétaires imprévisibles et exceptionnelles, sans préavis pour un montant de CHF 10'000.- par cas

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

L'article 85 du Règlement du Conseil communal stipule que la Municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le Conseil au début de la législature.

2. COMPETENCES

Pour la législature 2021-2026, la Municipalité propose au Conseil de fixer cette compétence à CHF 10'000.- par cas.

Cette compétence permet à la Municipalité d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles, pour lesquelles il serait préjudiciable d'attendre une décision du Conseil communal qui, en règle générale, ne peut être prise que plusieurs semaines ou mois après le moment où la dépense se révèle indispensable.

Conformément à l'article 11 du Règlement sur la comptabilité des communes, ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du Conseil communal, lors de la présentation des comptes annuels.

Monsieur Stefano Ampezzan, Municipal, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

3. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHAMPAGNE,

- sur proposition de la Municipalité,
- ayant pris connaissance du préavis municipal n°6 (21),
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

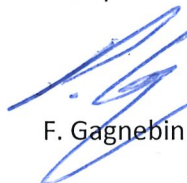
- **de renouveler** à la Municipalité, durant la législature 2021-2026, d'engager des dépenses extrabudgétaires imprévisibles et exceptionnelles, sans préavis pour un montant de CHF 10'000.- par cas,

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 novembre 2021.

Tout en vous en remerciant d'avance, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

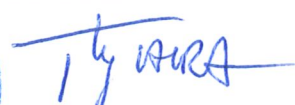
AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

le syndic :


F. Gagnebin



la secrétaire :


L. Tor Hug

